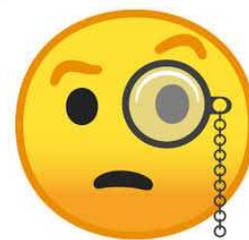


RETOUR SUR SITE



Orange doit respecter les directives gouvernementales

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/retour-au-travail> (24 septembre 2020)

- Dans les zones d'alerte renforcées et les zones d'alerte maximale, le télétravail doit être favorisé autant que possible, en particulier pour les personnes vulnérables.
- Les travailleurs à risque de forme grave et les personnes partageant le domicile de personnes à risque de forme grave qui ne peuvent pas télétravailler ou être suffisamment protégées dans le cadre de leur activité, peuvent consulter leur médecin traitant ou leur médecin du travail pour se voir établir une déclaration d'interruption de travail et un certificat d'isolement.

Tout en réaffirmant qu'elle suivrait les directives des préfectures, la direction a entamé le CSE campée sur l'exigence du retour sur site.

La CGT n'a cessé de faire valoir que ce choix expose les salariés à des risques inutiles : transports en commun, restauration collective, discussions entre collègues sur les sites... Beaucoup viennent travailler la peur au ventre, sans savoir qu'ils peuvent demander l'avis du médecin du travail sur leur situation particulière.

La CGT n'a cessé de faire valoir que 3 jours ou 4 jours ou 5 jours de télétravail par semaine doivent être possibles sur volontariat. La plupart de nos métiers sont en effet compatibles avec le télétravail, et les salariés souhaitent pouvoir télétravailler plus durant la période de crise sanitaire Covid-19.

Pour la CGT, revenir à des services allégés en nombre d'effectifs présents sur les sites, réduire les risques psychosociaux engendrés par ces retours « forcés » et par la surcharge de travail engendrée par les « cas-contact » est aujourd'hui capital.

Sous pression des annonces gouvernementales et d'une CGT suivie par les autres OS, la direction de la DOIDF s'est progressivement ouverte à des aménagements complémentaires.

Et c'est après deux jours de séance, vendredi 25 en fin d'après-midi, que la direction annonce enfin que l'obligation de retour sur site se limitera dorénavant à 2 jours par semaine.

La CGT continuera de porter la demande de la grande majorité des salarié-e-s de la DOIDF allant jusqu'à 5 jours de travail à domicile par semaine. C'est aussi une question de santé publique et donc de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE).

Une mutation profonde des organisations et des procédures de travail devrait peser dans la construction du « monde d'après ». Mais n'oublions pas les remarquables capacités d'adaptation des salarié.es. Elles auront permis à Orange d'assurer ses missions essentielles et de maintenir sa rentabilité. Cela ne saurait se poursuivre sans contreparties.



LA CGT OBTIENT 3 JOURS DE TÉLÉTRAVAIL PAR SEMAINE POUR LES SALARIÉS DE LA DOIDF

Il faut renouveler les contrats de télétravail, privilégier le travail à domicile pour toutes et tous, et ouvrir de nouvelles négociations sur le télétravail pour que toutes et tous bénéficient des mêmes conditions.

**TENACES ET EFFICACES
VOS ÉLUS CGT SONT UNE FORCE À VOS CÔTÉS !**

PLAN DE REPRISE D'ACTIVITÉ : Questions/Réponses

Question CGT : des bilans détaillés sur l'état sanitaire au niveau de notre périmètre IDF, (cas covid, mises en quatorzaine,..) et de son impact sur les effectifs et la charge de travail dans les services.

Réponse direction : 18 nouveau cas avérés sur la DO IDF 1 sur les AD, 1 au SCO, 2 AGPRO PME, 1 UIA, 3 UI centre, 7 à l'UIPP, 3 Etat-Major. 158 personnes ont un certificat d'isolement.

Question CGT : Combien de salariés sont en télétravail occasionnel élargi depuis le 01 septembre 2020 ?

Réponse direction : A date 976 salariés sont en télétravail occasionnel élargi. De plus 1300 salariés soit 22% des effectifs bénéficient d'un avenant télétravail.

Question CGT : Concernant le télétravail contractualisé, la direction doit urgemment nous apporter des clarifications. A-t-elle passée des consignes pour refuser toutes demandes de reconduction du télétravail ou s'agit-il d'injonctions contradictoires ? Les salariés en attente de renouvellement sont pénalisés, ils ne peuvent bénéficier de titres restaurants en attendant d'avoir la validation managériale (soit 1 mois minimum) et sont par conséquent obligés de revenir sur les sites les jours qui habituellement étaient télétravaillés.

Réponse direction : Des avenants de télétravail jusqu'à 3 jours sont en cours de traitement et seront validés prochainement.

Question CGT : Les salariés demandent que le « télétravail occasionnel » à 5j/5 soit un choix possible sur volontariat, à minima jusqu'à la fin de la crise sanitaire Covid.

Suite à un cas de COVID 19 à l'agence PRO PME, il est demandé aux salariés qui ont été en contact de faire des tests PCR. Pour effectuer ces tests la direction de PRO PME demande le dépôt d'un JTL ou CA et non d'un ASA coronavirus. Les Elu-e-s CGT demandent à la direction qu'un ASA coronavirus soit accordé systématiquement.

Réponse direction : Cela dépend. Si c'est à titre privé, il faut demander auprès des médecins de villes, c'est à la charge du salarié. Si c'est à la demande de l'employeur, cas contact au sein de l'entreprise, cela est pris en charge sur le temps de travail.

Commentaire CGT : Suite à notre intervention, la direction va se rapprocher des directeurs d'unités pour éclaircir les cas et communiquer au cas où pour réattribuer les CA et JTL posés.

Question CGT : Le 11 septembre 2020, le gouvernement par la voie de son Premier Ministre préconise vivement que des mesures d'adaptations soient prises par les Préfets, en fonction de la situation de leur région. Comment allez-vous mettre en place cette consigne sur la DO IDF ?

Réponse direction : Pas de mesures spécifiques, réaffirmation des 3jours/semaine de présentiel en l'attente des décisions des préfets en IDF.

Commentaire CGT : Il y-a-t-il un pilote dans l'avion ou est-ce aux préfets qu'il revient de diriger la DOIDF ? Certaines DO ont déjà commencé à prendre leurs responsabilités en passant à 3 jours de télétravail par semaine, mais pas la DOIDF... alors que c'est en IDF que la situation des transports en commun est la plus critique.

Question CGT : Le gouvernement a également annoncé un dispositif mis en place en cas d'absence pour garde d'enfants, du fait de la fermeture des crèches, de classes, d'écoles. Quelles mesures prévoit la direction ?

Réponse direction : La réponse se trouve dans @noo.

Commentaire CGT : Attention, dans @noo, les Questions/Réponses vous renverront simplement vers votre manager, alors que l'URL informative ci-dessous vous confirmera la possibilité d'obtenir des ASA Coronavirus :

<https://portailrh.sso.infra.ftgroup/dispositions-retour-sur-site-en-france-a-compter-du-1er-septembre>

VOS ÉLU-E-S CGT AU CSE DE LA DO IDF

TITULAIRES EMPLOYÉS

Jérôme RONDEAU
Sandrine MARTINHO

TITULAIRES MAÎTRISE

Alparslan POYRAZ
Samira GOUJA
Didier CACHELIN

SUPPLÉANTS

Anthony TOUEILLES (Employés)
Patrice BOULON (Employés)
Virginie CULLIN (Employés)
Oualid BENZARTI (Maîtrise)
Hanane BOURAHA (Maîtrise)
Thierry DUNIS (Maîtrise)